

Commune LES ESTABLES

**PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 JUILLET 2026 à 20H00***Date de convocation : 09/07/2026**Effectif légal du conseil municipal : 9***Présents :**

X	Philippe BRUN	X	Delphine SOUVRAY
X	Laurence EXBRAYAT	X	Philippe MICHEL
X	Dominique EYRAUD <i>Procuration donnée à Yves SANIAL</i>	X	Dominique EYRAUD
X	Marine BONNEFOY	X	Alexis RIBES
X	Jérémy CHEVILLON		

Absent(s) : 0**Excusé(s) représenté(s) : 0****Secrétaire de séance : Yves SANIAL****ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation PV du conseil municipal du 15 juin 2026
2. Droit de préemption urbain parcelles AN 268 et 269
3. Avis n° 2026-0101 rendu par la Chambre Régionale des Comptes le 08 juillet 2026 suite à la saisine de la chambre au titre de l'article L. 1612-5 du code général des collectivités territoriales
4. Actualisation des taux des redevances :
 - a. Pour consommation d'eau potable
 - b. Performance des réseaux d'eau potable
 - c. Performance des systèmes d'assainissement collectif
 - d. Pour prélèvement sur la ressource en eau, hors prélèvement destiné au fonctionnement des installations hydroélectriques
5. Organisation foire du 21 août
6. Réduction de la vitesse à La Vacheresse
7. Nouveau site internet
8. Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 juin 2026

Le Conseil municipal, par 9 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention a approuvé le procès-verbal du conseil municipal du 15 juin 2026.

2. Droit de préemption urbain AN 268 et 269

Le maire a présenté la donation des parcelles AN 268 et 269.

Après en avoir délibéré et conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme (articles L. 300-1 et suivants), le Conseil municipal à l'unanimité a décidé de ne pas préempter ces parcelles.

3. Avis n° 2026-0101 rendu par la Chambre Régionale des Comptes (CRC) le 08 juillet 2026 suite à la saisine de la chambre au titre de l'article L. 1612-5 du code général des collectivités territoriales

Le maire a PRÉSENTÉ l'avis n°2026-0101 de la CRC reçu le 13 juillet 2026 et publié le 15/07/2026 sur <https://www.lesestables.fr/deliberations-des-conseils-municipal/> Conseil municipal du 15/07/2026 conformément aux obligations de publicité.

À la demande du Préfet le 13 mai 2026, le maire a été informé de la saisine de la CRC le 1^{er} juin 2026 (procédure confidentielle pendant l'instruction de la CRC jusqu'à émission d'un Avis) concernant le budget primitif principal 2026 voté le 22 avril 2026.

Raisons de cette saisine :

- Absence d'équilibre réel du budget primitif 2026 (Art. L.1612-5 du CGCT),
- Remboursement de l'annuité en capital de la dette non couverte par les ressources propres de la collectivité :

Dépenses d'investissement à couvrir		BP 2026 en €
1641	Emprunts en euros	1 235 000,00 €
16878	Autres dettes - Autres organismes et particuliers	10 010,00 €
16451	Remboursements temporaires sur emprunts en euros	0,00 €
139151	139151 - Subv. inv. actifs amort. - GFP de rattachement	2 250,00 €
001	Solde d'exécution négatif reporté	166 037,16 €
TOTAL A :		1 413 297,16 €

Recettes réelles d'investissement mobilisables		BP 2026 en €
10222	FCTVA	102 662,80 €
1068	Virement section fonctionnement	379 712,11 €
021	Virement de la section de fonctionnement	11 785,96 €
10226	Taxe d'aménagement	0,00 €
024	Cessions d'immobilisations	0,00 €
2804111	Amort. Subv. Etat	26 000,00 €
TOTAL B :		520 160,87 €

$$B - A = - 893 136,29 \text{ €}$$

Depuis le 1^{er} juin 2026 :

- Le 03 juin 2026, le magistrat de la CRC a informé les élus de la commission finances du déroulement de la procédure.

- Jusqu'au 24 juin 2006 : tous les justificatifs demandés par le magistrat ont été fournis par la mairie et le service de gestion comptable d'Yssingaux, tant sur le budget principal que sur le budget annexe.
- Le 24 juin 2026, la CRC a considéré le dossier complet => début du délai de 30 jours imparti à la CRC pour statuer et formuler des propositions pour rétablir l'équilibre budgétaire.
- Le 08 juillet 2026, la CRC a statué et formulé des propositions de redressement contenues dans l'Avis n° 2026-0101 arrivée en recommandé le 13 juillet 2026.

Par conséquent, sont planifiées en séance :

- Une réunion de la Commission Finances le 22 juillet 2026 à 18h afin de statuer sur les mesures de redressement proposées par la CRC.
- Un Conseil municipal le 27 juillet à 20h afin de soumettre au vote :
 - La nouvelle affectation du résultat 2025 au budget principal 2026
 - Le budget principal 2026 rectifié compte tenu des mesures de redressement retenues par la Commission Finances le 22 juillet 2026

4. Actualisation des taux des redevances reversées à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Le vote a été reporté car le coefficient de modulation de la redevance performance des systèmes d'assainissement collectif ne reflète pas la performance réelle.

Une démarche est en cours pour le faire rectifier.

5. Organisation foire du 21 août 2026

	Collecte des droits de place	Gestion de la circulation			
		Route des Infruits	Parking	Ardailloux	Devant chez Alice direction Maison Forestière
Philippe BRUN		X			
Laurence EXBRAYAT				X	
Yves SANIAL			X 10h30-13h00		
Alexis RIBES			X 8h30-10h30		
Marine BONNEFOY					X
David GIBERT		X			
Paul MICHEL	X				
Frédéric REDON	X				
Jérémie ABEILLON			X		
Philippe MICHEL				X	

Les élus décident d'interdire aux camping-cars l'accès au bourg dès la ferme des Plantins.

6. Réduction de la vitesse à La Vacheresse

Les habitants de La Vacheresse constatent que les véhicules traversent très souvent le village sans respecter la limitation de vitesse, qu'il n'y a pas de passage piétons. Par conséquent, la sécurité des habitants n'est pas assurée.

Les élus soulignent que sur la RD36 devant le centre d'animation, la limitation de vitesse est souvent non respectée également.

Philippe MICHEL va se renseigner auprès du Parc Naturel Régional (PNR) des Monts d'Ardèche pour savoir si une étude peut être financée par le PNR.

7. Nouveau site internet

La Société Etika a livré une première version du futur nouveau site internet de la commune, qui est présentée en séance. Le lien permettant d'accéder à cette première version sera adressé aux élus afin qu'ils fassent leurs remarques.

8. Questions diverses

1. Élagage des épineux dans le bourg : le maire envisage de prendre un arrêté municipal pour que les épineux de grande taille appartenant à des particuliers soient élagués car la sécurité n'est pas garantie compte tenu des risques incendie.
2. Des clôtures continuent de bloquer l'accès à des chemins aux randonneurs dans le secteur du Pont du Moulin.
3. Garderie scolaire : Laurence prend en charge le sujet d'ouvrir la garderie dès 7h30. À compter de septembre, elle sera facturée.

Date de la prochaine réunion lundi 27 juillet 2026 à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures 00.

Fait aux Estables, le 27 juillet 2026.

Le Maire,

M. Philippe BRUN

Le Secrétaire de séance,

M. Yves SANIAL